



La rentrée 2020-2021 en Haute-Vienne

Près de 16 000 élèves sont accueillis chaque année dans les 39 collèges que compte le département de la Haute-Vienne : 34 établissements publics et 5 établissements privés.

Le Conseil départemental de la Haute-Vienne en assure la construction, la modernisation, l'entretien, l'équipement et la restauration.

Alors que cette rentrée scolaire se déroule dans un contexte particulier qui nécessite la vigilance de tous, le Département a à cœur de donner aux collégiens les meilleures conditions d'études possibles et de favoriser leur épanouissement et leur bien-être.



Contact presse : Mégane Lépine, 05 44 00 12 41

Ce dossier de presse est consultable et téléchargeable sur le site internet haute-vienne.fr dans l'espace « publications ».

> Les collèges haut-viennois

Le département de la Haute-Vienne compte 39 collèges : 34 établissements publics et 5 établissements privés.

En chiffres :

Parmi les **34 collèges publics** :

- **28** n'accueillent que des collégiens ;
- **2** sont des **cités mixtes à compétence départementale** ;
- **4** sont des **cités mixtes à compétence régionale** ;
- **13** sont situés dans l'**agglomération de Limoges** (11 sur la commune de Limoges + Isle et Couzeix) et **21** sur le reste du territoire ;
- **6 collèges publics disposent d'un internat** ;
- **7 établissements possèdent une SEGPA** (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) accueillant un peu plus de **400 élèves** ;
- **5 collèges sont classés en réseau d'éducation prioritaire (REP), dont 1 en REP+**.
- **296 emplois** (au sens budgétaire) sont réservés par le Département au fonctionnement des collèges (agents d'accueil, de maintenance, d'entretien, cuisiniers, lingères, agents effectuant l'entretien des bâtiments et espaces verts).
- **12 agents sont recrutés dans le cadre des contrats Parcours Emploi Compétence** qui visent à inclure les publics éloignés de l'emploi.



> La rentrée 2020

Les effectifs en Haute-Vienne

Prévision globale pour les 34 collèges publics à la rentrée scolaire 2020 : 14 529 élèves, un effectif en hausse de **+ 1 %** avec **36 élèves en plus** par rapport à **2019**.

Limoges et l'agglomération :

Le nombre d'élèves sur Limoges reste stable. Les collèges Guy de Maupassant, Pierre de Ronsard et Bernard de Ventadour voient leur effectif augmenter, tandis qu'il est en légère baisse à Pierre Donzelot, Albert Calmette et Firmin Roz.

En milieu rural :

Certains établissements gagnent des effectifs : Aixe-sur-Vienne, Rochechouart, Saint-Sulpice-Laurière et Saint-Léonard-de-Noblat. Deux établissements en perdent : Langevin à Saint-Junien, et Darnet à Saint-Yrieix-la-Perche.

Prévisions budgétaires 2020

> Pour le fonctionnement des collèges :

- **4,4 M€ pour le fonctionnement général** (dotation globale, dotations spécifiques, interventions des EMOP) ;
- **10,6 M€ pour les personnels ATTEE et EMOP** (rémunérations, formations, remplacements) ;
- **728 000 € pour aider les familles des collégiens** (tarifs sociaux 690 000 €, bourse d'aide à l'internat 13 000 €, fonds social 20 000 €, second jeu de livres 5 000 €) ;

- **421 800 € pour soutenir les projets éducatifs** (transport pour l'EPS 105 000 €, sorties scolaires 63 000 €, commerce équitable 3 800 € et produits de qualité 50 000 €, Shake@do et licence sportive 200 000 €...);
- **269 500 € pour des participations complémentaires à la dotation de fonctionnement** (loyers, charges et entretien de logements de fonction 48 000 €, matériel et équipements divers 7 500 €, participation au fonctionnement de la piscine de la cité mixte Léonard Limosin 17 000 €...).

> Pour l'investissement dans les collèges :

- **9,1 M€ pour les travaux** (travaux d'aménagement, opérations de maintenance lourde, opérations de restructuration, cités mixtes sous gestion régionale);
- **1,6 M€ pour le plan numérique des collèges.**



> Les mesures exceptionnelles Covid-19

Cette rentrée doit avoir lieu **sous le sceau de la protection sanitaire**. Ce contexte particulier nécessite la vigilance de tous et la mise en avant des conditions de sécurité sanitaire pour rassurer les parents et les élèves, tout comme les enseignants. Il s'agit à la fois d'anticiper les différents scénarios face à la circulation du virus et d'aplanir les difficultés afin de **faciliter un climat de sérénité et de permettre à chacun de se consacrer au rattrapage et au bien-être des élèves**.

Pour cela, le Conseil départemental de la Haute-Vienne entend mener **ses missions d'entretien, de restauration et d'accompagnement technique de la communauté éducative en mettant en place toutes les conditions permettant de la protéger**. Des consignes en ce sens ont été données aux agents de la collectivité. Par ailleurs, le Président Jean-Claude Leblois a demandé au directeur du SDIS87 (sapeurs-pompiers de la Haute-Vienne) d'être en situation d'accompagner les autorités sanitaires pour l'organisation éventuelle de tests de dépistage Covid-19 au sein des établissements. De même, les conseillers prévention sécurité (hygiène et sécurité) du Département sont à la disposition des chefs d'établissement jusqu'aux vacances de la Toussaint pour tout questionnement spécifique.

> Mise à disposition de masques et autre matériel :

Dès les mois de mai et de juin, le Département a su réagir en mettant à disposition de ses agents travaillant dans les collèges 10 000 masques jetables, 2 000 masques lavables, ainsi que des charlottes et des surblouses. Des stocks de masques avaient également été livrés dans les différents établissements pour les élèves qui en avaient besoin.

Afin que les élèves non équipés en matériel informatique puissent suivre leurs cours pendant la période de confinement, 23 conventions pour le prêt d'ordinateurs portables ont été passées durant cette période.

Pour cette rentrée de septembre, le Département a fait le choix de fournir un masque en tissu fabriqué par l'entreprise Broussaud à chaque collégien. Tous les établissements ont par ailleurs reçu un stock complémentaire. Un masque a également été distribué à chaque enseignant du territoire.

Pour garantir la sécurité de tous, le Département va également fournir des savons et solutions hydro-alcooliques, avec la mise en place de bornes de distribution, ainsi que des

panneaux de plexiglass adaptés au mobilier des professeurs afin de faciliter l'exercice de leur enseignement.

> Soutien aux familles :

Le Département a souhaité verser une aide financière aux familles bénéficiaires des tarifs sociaux et de l'aide à l'internat pour compenser en partie le surcoût des frais d'alimentation généré par la présence de leur(s) enfants(s) pendant la période de confinement. 148 500 € ont été inscrits en prévisionnel sur estimation du nombre de bénéficiaires potentiels (CP mai 2020). Après mise à jour des fichiers et du fait qu'un certain nombre de familles ont plusieurs enfants collégiens, ce sont finalement environ **2 800 familles qui sont éligibles au dispositif pour un montant total de presque 130 000 €.** 19 établissements ont déjà pu être traités pour un montant versé aux 1 041 familles de ces collèges s'élevant à 48 515 €. Le versement de l'aide se fait progressivement, établissement par établissement, et devrait s'étaler jusqu'à fin septembre.

> La restauration scolaire

Le Département s'est engagé dans une restauration de qualité et de sécurité alimentaire avec des tarifs accessibles pour tous au sein des cantines des collèges publics haut-viennois.

Équilibre, qualité et sécurité alimentaire au cœur des cantines

> Le Département encourage l'approvisionnement en circuit court

La plateforme Agrilocal87 recense aujourd'hui **127 fournisseurs locaux (agriculteurs, artisans, entreprises locales).**



En 2019, **28 collèges** ont commandé pour environ **377 000 € (+ 120 000 € de commande par rapport à 2018)** de produits sur la plateforme.

> Les 30 demi-pensions sous contrôle

Le Conseil départemental finance les **analyses alimentaires, les contrôles des surfaces et de microbiologie des eaux** pour les demi-pensions dont il a la charge. Cela représente une dépense d'environ **25 000 € par an.**

Un enjeu d'équité sociale



> Un tarif unique à la cantine

L'Assemblée départementale a mis en place une **tarification unique** pour l'ensemble des collégiens haut-viennois fréquentant une demi-pension sous gestion départementale.

Alors que le coût de revient moyen d'un repas dans une demi-pension a été estimé à 6,55 €, le tarif unique instauré depuis 2014 permet aux élèves de bénéficier d'un repas à 3 € pour le forfait 5 jours et à 3,40€ pour le forfait 4 jours.

> Deux tarifs sociaux

Parallèlement, **les tarifs de restauration font l'objet de deux tarifs sociaux.** Ils permettent d'apporter une aide significative aux familles des collégiens demi-pensionnaires les plus défavorisés et d'encourager l'accès et l'assiduité à la demi-pension. Appliqués sous conditions de ressources, ils sont de 1,50 € et 2 €. **Pour l'année scolaire 2020-2021,** près de 16 000 formulaires "tarif social" ont été distribués aux familles. Plus de **3 500**

formulaires complétés ont d'ores et déjà été reçus au Conseil départemental et sont en cours d'instruction.

Quelques chiffres représentatifs de l'année scolaire 2019/2020



- **1 635 321 repas servis** ;
- **11 969 collégiens demi-pensionnaires** ;
- **3 103 bénéficiaires du tarif social** (739 bénéficiaires du tarif à 1,5 € et 2 364 bénéficiaires du tarif à 2 €), soit **30 % des demi-pensionnaires**. Les collèges sont compensés du manque à gagner lié au tarif social de restauration, soit près de 660 000 € financés par le Conseil départemental en 2019.

> Les 34 collèges raccordés au haut-débit

Avec 4 M€ TTC votés en octobre 2016, le développement et la généralisation du numérique dans les collèges est l'une des priorités du Conseil départemental de la Haute-Vienne.

Etape indispensable pour développer les nouveaux usages numériques, les 34 établissements publics haut-viennois ont été raccordés au très haut débit dès la rentrée 2018. La dotation en équipements performants se poursuit cette année.



Sans entraves liées au débit, chaque collège peut décliner les usages du numérique, envisager la création d'un centre de données unique et constituer un projet de « bibliothèque applicative ».

La modernisation et le renouvellement du parc informatique se poursuit avec le renouvellement de **417 postes informatiques fixes et portables renouvelés en 2020**. **720 000 €** sont à nouveau réservés en

2020 pour remplacer des matériels aujourd'hui trop anciens pour supporter les nouveaux usages (ordinateurs et périphériques).

> Le soutien à la pratique d'activités culturelles et sportives

Depuis plusieurs années, le Département a souhaité favoriser l'accès à la culture pour tous les élèves de 3^{ème} par **le biais du Shake@do**, passeport culturel d'une valeur de 40 € qui permet aux détenteurs (sans condition de ressources) d'assister à un événement culturel ou sportif, fréquenter un équipement culturel ou sportif, payer leur licence sportive, acheter un livre, un CD...

Pour cette rentrée 2020, il poursuit son action dans le domaine du sport avec la **3^{ème} édition du Pass'Club**. Demande émanant des associations sportives lors des Assises de la Haute-Vienne consacrées au sport, **ce dispositif d'aide à la licence sportive en faveur des collégiens scolarisés en classe de 6^{ème} et des enfants de la tranche d'âge 11-12 ans accueillis en établissement spécialisé**.

Le « **Pass'Club** » a pour objectif de **favoriser l'accès des collégiens à une grande diversité d'activités sportives** au moyen d'un **accompagnement financier des**

familles d'un montant forfaitaire de 25 €, sans conditions de ressources, par enfant et année scolaire. Le Département souhaite ainsi promouvoir l'activité sportive comme facteur de bien-être, d'intégration et de santé à destination des jeunes collégiens.

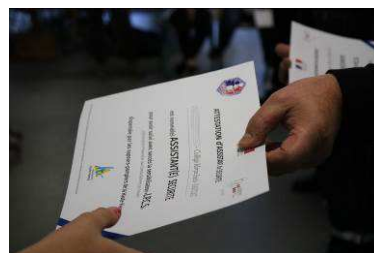
Pour ces deux actions, le Département a réservé une enveloppe conséquente de 200 000 €.

> Accompagner les élèves : une priorité

A différents niveaux, le Département de la Haute-Vienne a choisi d'accompagner les élèves et leurs familles pour permettre aux collégiens de bénéficier des meilleures conditions d'apprentissage. De nombreux dispositifs ont ainsi été déployés :

- **13 000 € consacrés à une bourse d'aide à l'internat** pour permettre aux élèves de familles aux revenus modestes de suivre si besoin leur scolarité en internat ;
- **105 000 € pour la prise en charge des frais de transport des collégiens dans le cadre de l'EPS ainsi que des droits d'entrée à la piscine pour l'enseignement du "savoir-nager"**;
- Aide financière aux sorties scolaires avec ou sans nuitée sur 8 sites départementaux dont le centre de vacances Adrien Roche de Meschers (17).

Le Département conduit également avec plusieurs structures des actions éducatives à destination des collégiens : **lutte contre le gaspillage alimentaire** et gestion des déchets ; **sensibilisation au développement durable, à l'environnement et à la citoyenneté avec le concours de plusieurs associations... Parce qu'ils sont les acteurs d'aujourd'hui et de demain, ces derniers seront d'ailleurs associés aux Assises de l'environnement et de la transition écologique organisée par la collectivité sous la forme d'une consultation citoyenne en ligne (assises.haute-vienne.fr).**



Enfin, le SDIS 87 intervient depuis 2018 dans les collèges pour délivrer auprès des élèves et des agents une **"information préventive aux comportements qui sauvent"**, pour diffuser une culture des premiers secours dès le plus jeune âge.